

Bilan provisoire des incendies de forêts dans le sud-est de la France en 1986

Les grands feux et la prévention

par André CHALLOT*

Les années précédentes, nous attendions la fin de l'année légale pour disposer de l'ensemble des informations statistiques sur les feux de forêts.

De la sorte, la publication du bilan annuel paraissait au début de l'été alors que les feux avaient quelquefois déjà repris...

Cette année, nous n'avons pas attendu; André Challot nous a donné le texte qu'il a présenté à l'Assemblée générale de l'Entente interdépartementale en vue de la protection des forêts contre l'incendie, basé sur des statistiques arrêtées en Octobre 1986.

Par contre, nous reparlerons des feux de forêts dans le prochain numéro (IX.1.) et de diverses manières.

1. — Nous donnerons le bilan complet de l'année 1986 de façon à accomplir la mission que nous nous sommes donnée de capitaliser l'information sur les feux de forêts d'une année à l'autre.
2. — Nous publierons suivant le cas, sous la responsabilité du Comité de rédaction des contributions de lecteurs sous les formes suivantes :
 - articles et notes
 - encadrés d'extraits de contributions (pour éviter les redites)
 - articles de fond intégrant des contributions reprises par d'autres auteurs.

Ceci a été décidé par le Conseil d'administration de l'Association car il a pu être observé que le réseau « Forêt méditerranéenne » permettait de bénéficier de réelles compétences. De nombreuses personnalités sont en mesure d'émettre des propositions de meilleure qualité que les inévitables lettres reçues par la grande presse en été durant les périodes « chaudes ».

F.M.

* André CHALLOT

Ingénieur en chef du génie rural des eaux et des forêts
Chef du service régional de la forêt et du bois
Parc de Marveyre
13272 Marseille cedex 8

1. — Les données statistiques

A l'époque où sont écrites ces lignes (mi-octobre 1986) il est encore un peu tôt pour connaître le bilan définitif des feux de forêts de l'année 1986. Toutefois, les pluies d'automne ayant été relativement précoces et abondantes, on peut penser que ce bilan ne va guère s'alourdir au cours des deux mois et demi restant à courir. Il est possible d'ores et déjà de s'en faire une idée assez précise en comparant les chiffres issus des deux principales sources de statistiques en matière de feux de forêts. Le C.I.R.C.O.S.C. (Centre Interrégional de Coordination Opérationnel de la Sécurité Civile) évalue les superficies brûlées au jour le jour, sans pouvoir tenir compte des zones épargnées à l'intérieur d'un grand périmètre incendié, et fournit ainsi des chiffres supérieurs de 10 à 15 % à la réalité. Au 15 octobre 1986 étaient comptabilisés 3 086 feux pour une superficie totale de 45 367 hectares. L'opération Prométhée, conduite par le Centre de traitement de l'information de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, collecte des fiches donnant des superficies mesurées sur le terrain, donc plus précises, mais il peut s'écouler plusieurs semaines entre l'incendie et sa prise en compte. Les statistiques Prométhée portent actuellement sur 2 250 feux ayant parcouru 41 900 hectares, ce total étant donc un peu inférieur à la réalité.

On peut en définitive estimer sans trop d'erreur à 46 000 hectares la superficie de forêts incendiées dans le Sud-Est de la France en 1986, à peu près autant que durant les tristes années 1982, 1983 et 1985, presqu'autant que durant l'année record 1979.

Et ce lourd bilan est dû une fois de plus à l'ampleur exceptionnelle d'un petit nombre de grands incendies. D'après Prométhée, il y a eu 53 feux de plus de 100 ha, ce qui représente à peine 2,3 % du nombre d'éclosions, et ces feux ont brûlé 36 950 ha, soit 84 % de la superficie totale.

Vingt de ces incendies ont dépassé 500 hectares et ont couvert à eux seuls 31 000 ha : un nombre de feux inférieur à 1 % du total se trouve ainsi responsable de plus de 70 % de la superficie brûlée.

Voici ci-contre la liste de ces grands incendies :

12.6.86 — Bordezac (Gard)	625 ha
6.7.86 — Fontfroide (Aude)	2 137 ha
6.7.86 — La Barben — Ventabren (Bouches-du-Rhône)	1 843 ha
7.7.86 — Hyères — La Londe — Pierrefeu (Var)	4 125 ha
20.7.86 — Campome — Nohèdes (Pyrénées-Orientales)	1 200 ha
21.7.86 — Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales)	1 500 ha
24.7.86 — Les Adrets-de-l'Estérel (Var)	2 300 ha
24.7.86 — Eze — La Turbie (Alpes-Maritimes)	1 110 ha
24.7.86 — Bendejun — L'Escarène (Alpes-Maritimes)	2 238 ha
24.7.86 — Plan-du-Var — Levens (Alpes-Maritimes)	900 ha
3.8.86 — Montesquieu (Pyrénées-Orientales)	500 ha
20.8.86 — Lumio (Haute-Corse)	3 000 ha
23.8.86 — Mandelieu-la-Napoule (Alpes-Maritimes)	1 100 ha
23.8.86 — Coaraze — Luceram (Alpes-Maritimes)	2 300 ha
23.8.86 — Peymenade — Auribeau (Alpes-Maritimes)	2 150 ha
23.8.86 — Tanneron (Var)	1 000 ha
24.8.86 — Châteauneuf-le-Rouge — Cengle (Bouches-du-Rhône)	1 080 ha
29.8.86 — Lecci (Corse-du-Sud)	700 ha
2.9.86 — Vingrau (Pyrénées-Orientales)	500 ha
4.9.86 — La Bégude (Ardèche)	700 ha
	31 008 ha

Comme tous les ans, les grands feux se sont produits au cours des périodes de vent violent, notamment celles des 24 et 25 juillet et celle des 23 et 24 août.

La répartition du nombre d'éclosions et des superficies brûlées par département ressort du tableau ci-après (statistiques C.I.R.C.O.S.C. au 15 octobre 1986).

Département	Nombre	Surface (ha)
Alpes-de-Hautes-Provence	56	506
Hautes-Alpes	27	93
Alpes-Maritimes	405	10 186
Bouches-du-Rhône	300	3 169
Var	453	9 031
Vaucluse	91	117
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 332	23 102
Ardèche	184	2 077
Aude	67	4 315
Gard	270	1 623
Hérault	86	561
Lozère	63	1 696
Pyrénées-Orientales	99	5 860
Languedoc-Roussillon	585	14 055
Corse-du-Sud	367	2 129
Haute-Corse	618	4 004
Corse	985	6 133
Total	3 086	45 367

Total pour les départements de l'Entente : 3 086 feux pour 45 367 ha.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la superficie brûlée a été le triple de la moyenne décennale, avec des chiffres jamais atteints pour les Alpes-Maritimes et rarement atteints pour le Var. En Languedoc-Roussillon, deux fois et demie la moyenne décennale, comme l'an dernier, mais si l'Aude a

payé le même tribut, ce sont les Pyrénées-Orientales qui ont approché le triste record du Gard en 1985. Enfin c'est grâce à la Corse que le bilan n'a pas dépassé celui de 1979, car les superficies incendiées y ont été quatre fois inférieures à celles des quatre années précédentes.

2. — *Le poids des grands feux*

Ce sont les grands feux, en petit nombre (1 à 3 % des éclosions) mais terriblement ravageurs (70 à 85 % de la surface détruite) qui font parler d'eux : l'opinion publique, alertée par les média, juge alors sévèrement les moyens de prévention et de lutte dépassés par les événements. Aucun pare-feu ne résiste à un front de flammes de plusieurs kilomètres qui, poussé par un mistral de plus de 100 km à l'heure, franchit allègrement une autoroute. Et le dégagement de chaleur est tel que certains largages de Canadairs sont transformés en vapeur avant d'arriver au sol. L'incompréhension entre les acteurs et les spectateurs est dramatique. En matière de défense des forêts contre l'incendie (D.F.C.I.), on mesure gravement tous les échecs. Les réussites, bien que beaucoup plus fréquentes, passent totalement inaperçues. Lors de l'émission de Radio Monte-Carlo du début d'août après les grands feux de fin juillet, un auditeur interviewé affirmait que la prévention ne servait à rien puisqu'il y avait eu trois grands feux simultanés dans les Alpes-Maritimes. Il ne savait pas qu'on avait enregistré ce jour-là 52 alertes dans

le département, et que, malgré une sécheresse exceptionnelle et un vent particulièrement violent, 49 feux avaient pu être stoppés avant de devenir catastrophiques, ceci grâce à la diligence des vigies et des patrouilles, à l'existence d'équipements utilisables (pistes, pare-feu, citernes) et à la rapidité d'intervention des pompiers. S'il n'y avait pas eu cet effort coordonné entre les services de prévention et de lutte, on aurait peut-être vu se développer quinze ou vingt grands feux au lieu de trois. Certes, trois c'est encore beaucoup trop, mais pour réduire ou annuler ce nombre, il faut poursuivre les efforts et non baisser les bras. Les responsables éprouvent devant ces catastrophes un sentiment d'impuissance. Ils doivent admettre que la prévention n'est pas faite pour faciliter la lutte contre les grands feux. Elle est faite pour éviter les grands feux. Quand ceux-ci lui échappent, elle ne peut plus apporter qu'un soutien dérisoire, et les opérations de lutte visent alors davantage à protéger les vie humaines que la forêt.



Photo 1. Intervention des pompiers en période rouge.

Photo X

3. — *Renforcer les barrages successifs de la prévention*

La prévention comporte de multiples actions. Aucune n'est inutile. Toutes peuvent être améliorées. Le but à atteindre est d'éviter qu'un incendie banal ne dégénère en grand feu. C'est possible à terme, mais on ne peut avancer que pas à pas.

Pour mieux comprendre les rôles respectifs des diverses actions de prévention, il faut les classer selon la phase de l'incendie à laquelle elles s'appliquent. Un feu se développe selon trois phases principales, précédées d'une phase préliminaire : absence de feu, feu naissant, incendie banal, grand feu. Pour chacune de ces phases, la prévention consiste à installer un barrage, dont le but est d'empêcher le plus grand nombre possible de feux de passer à la phase suivante. Et la forêt méditerranéenne sera sauvée lorsque le troisième barrage, celui qui stoppe l'incendie au-dessous de quelques dizaines d'hectares, sera devenu parfaitement hermétique.

On ne passera pas ici en revue toutes les actions de prévention. Mais on essaiera de mettre l'accent sur quelques-unes d'entre elles, celles pour lesquelles l'effort d'amélioration risque de porter ses fruits le plus efficacement.

Le premier barrage, celui qui cherche à éviter les éclosions, est constitué par l'information et l'éducation du public, ainsi que par le respect de la réglementation. Beaucoup de choses sont faites pour éduquer le public, en particulier le public scolaire, mais on peut regretter que dans ce domaine la télévision n'occupe pas la place qui devrait être la sienne. Elle commente abondamment les catastrophes. Elle est absente dans les périodes de calme, propices à la réflexion. Or une campagne publicitaire télévisée coûte cher : la diffusion d'une vingtaine de spots de quelques secondes absorberait d'un coup le double des crédits que le ministère de l'Agriculture met chaque année dans l'information. A

défaut de publicité payante, la solution consiste à créer les événements que la télévision accepte de couvrir, comme les chantiers de jeunes volontaires qui, à la Toussaint, ont participé au nettoiement et à la régénération des forêts incendiées. On peut aussi espérer que les opérations de reboisement organisées au cours de l'hiver grâce à la campagne de solidarité menée par Radio Monte-Carlo fassent également l'objet de commentaires télévisés.

En matière de réglementation, une grosse responsabilité incombe aux maires des communes forestières. Avec l'aide des Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt, et celle des Comités de défense de la forêt, ils doivent persuader les propriétaires de débroussailler dans un rayon de 50 mètres autour de leur maison, et, en cas de refus, les y obliger. Cela rendra plus efficace le travail des pompiers pour leur sécurité. Ils doivent aussi s'opposer de toute leur force au mitage de la forêt par une urbanisation sauvage. Les habitations isolées dans les boisements dispersent et accaparent les forces de lutte en cas d'incendie, au détriment de la forêt.

Ce premier barrage est franchi par un trop grand nombre

incendie banal, est celui des équipements forestiers. Ceux-ci doivent permettre aux camions de pompiers d'arriver en moins de quinze minutes à proximité immédiate du foyer, et de déployer les moyens de lutte dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Pour ce faire, l'effort consenti depuis de nombreuses années pour l'ouverture de pistes D.F.C.I. et la construction de citernes doit être poursuivi. Mais c'est surtout le débroussaillage des abords de ces chemins et des pare-feu stratégiques qui constitue actuellement un goulet d'étranglement. Car ce travail n'est pas définitif. La brousse repousse. Il faut repasser tous les trois ans, et le travail d'entretien finit par absorber la totalité des crédits, alors qu'il faudrait tripler la surface nettoyée. Pour en faire davantage sans exiger de crédits supplémentaires, il existe trois voies à emprunter simultanément :

— améliorer les performances du matériel de débroussaillage, en développant notamment les tracteurs à transmission hydrostatique, et ce grâce aux opérations-pilotes de débroussaillage.

— augmenter la mécanisation des chantiers existants de forestiers-sapeurs ou d'anciens harkis par l'acquisition de nouveaux tracteurs sans accroître le nombre des ouvriers, ce



Photo 2. Véhicule de patrouille de prévention 4 × 4.

Collection D.D.A.F. des B. d. Rh.

d'éclosions, en raison de l'ignorance, de l'indiscipline et parfois de la malveillance des usagers de la forêt. Mais s'il n'existe pas, le barrage suivant subirait un pilonnage beaucoup plus fort et sa résistance serait diminuée. Ce second barrage a pour fonction d'arrêter les feux naissants avant qu'ils ne se transforment en incendie.

Dans ce domaine, les postes-vigies conservent un rôle primordial, car la rapidité d'intervention est déterminante. De bons résultats par ailleurs ont été obtenus par les patrouilles forestières équipées d'une citerne de première intervention et qui existent dans quatre départements. Leur extension aux neuf départements côtiers et insulaires fera l'objet de prochaines discussions. Enfin le guet armé aérien, malgré son intérêt évident, n'a pas encore apporté les résultats escomptés. Quand il est assuré par les bombardiers d'eau des services de lutte, il coûte très cher et ne peut être pratiqué que peu de jours dans l'été, lorsque les services météorologiques annoncent des risques « très sévères ». Or la plupart des grands feux depuis deux ans ont hélas eu lieu en dehors de ces périodes. Si le guet est assuré, comme en Corse ou dans l'Hérault, par des petits avions agricoles monoplaces porteurs de 1 000 à 1 500 litres d'eau, ces appareils, bien que très utiles pour l'alerte, sont si légers qu'ils ne peuvent plus larguer les jours de grand vent, ceux précisément où le danger de feu est maximum. Il est donc permis d'espérer que l'on trouvera un jour une formule intermédiaire, avec des avions biplaces transportant un pilote-largueur et un observateur, appareils au fonctionnement moins coûteux que celui des bombardiers d'eau actuels et donc pouvant sortir dès qu'un vent fort se manifeste, mais suffisamment lourds pour porter une charge d'eau et rester maniables sous un mistral assez violent.

Le troisième barrage, qui a pour rôle de stopper un

qui obligera à réduire l'intensité de certaines finitions à la main.

— abaisser le prix de revient des entretiens, d'une part en utilisant des méthodes moins onéreuses que la machine, telle que le feu contrôlé d'hiver, l'épandage de produits chimiques, ou le pâturage d'animaux maintenus entre des clôtures électriques, d'autre part en obtenant la participation des communes et des populations à cette tâche, grâce à la mise en route de Plans intercommunaux de débroussaillage et d'aménagement forestier (P.I.D.A.F.).

Pour sauver la forêt, on l'a dit, ce troisième barrage ne devra laisser passer aucun incendie, car le quatrième barrage, celui qui arrête les grands feux, n'existe pas. On doit toutefois mentionner ici, bien qu'il s'agisse non plus de prévention mais de lutte, le rôle très important des bombardiers d'eau, déjà abondamment utilisés au niveau du troisième barrage pour appuyer les forces terrestres lors d'un incendie banal, et qui, en cas de grand feu, restent l'arme la plus efficace pour limiter les dégâts et protéger les vies humaines.

La flotte aérienne de la Sécurité civile est à la fois insuffisante en nombre et assez ancienne. Les incendies catastrophiques et meurtriers des deux dernières années ont attiré l'attention sur cette situation. Il reste à espérer que des crédits suffisants seront dégagés pour y remédier.

Malgré l'ampleur des dégâts, il ne faut pas se laisser aller au découragement.

On arrivera un jour à bout des grands feux, grâce à une action persévérente pour améliorer et pour coordonner entre eux tous les moyens de prévention et de lutte.

A.C.